

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : **10 mars 2014**

Convocation du : 28 février 2014

Objet : **DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 Adhésion du SIEM au SMIGIBA

L'an deux mille quatorze, le dix mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Manteyer, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : M. Guy Jullien

Etaient présents : F. Reynaud, M. Barthelemy, B. Soulat, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, JM Bermond, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux, P. Aubin

Excusés : Roger Fournel remplacé par Michel Lonni
Alain Chevalier remplacé par Sandrine Arnaud
Claudette Dargot, Jean-Marie Bernard, Jacqueline Puget, Guy Pitaval,
Fabrice Roux, Gérard Garcin, Fleur Regord

Dans le cadre de ses compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques et aux travaux en rivière, la Communauté de Communes Buëch Dévoluy a adhéré au Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire de Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA) et lui a délégué les compétences correspondantes.

La gestion des milieux aquatiques s'articule selon un découpage géographique cohérent autour des bassins versants hydrographiques. C'est donc dans ce souci de cohérence que le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Entretien de la Méouge) et le SMIGIBA se sont rapprochés.

La Méouge étant un affluent du Buëch, les élus des deux syndicats (SIEM et SMIGIBA) ont abordé les modalités de rapprochement des deux structures.

VU la délibération de la Communauté de Communes des Deux Buëch, devenue Communauté de Communes Buëch Dévoluy, validant son adhésion au SMIGIBA

VU la délibération du Syndicat Intercommunal d'Entretien de la Méouge en date du 01 Juin 2012 pour son adhésion au SMIGIBA

Vu la délibération du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents en date du 10 Décembre 2013 validant la demande d'adhésion du SIEM

Après avoir entendu les explications des délégués de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy au SMIGIBA, le conseil communautaire à l'unanimité délibère favorablement pour l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Entretien de la Méouge au Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents.

Votants = 17
Pour = 17
Contre = 0
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à Manteyer, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel Mescle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20140310-De28a_2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2014

Publication : 13/03/2014

Pour le Président
par délégation

